

**D.I.U PRISE EN CHARGE  
DES INFECTIONS OSTÉO-ARTICULAIRES**

**Responsable Universitaire : Prs P. DELOBEL et N. REINA**

En association avec les Universités  
D'Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Tours et Versailles-St Quentin en Yvelines

**Durée :** 1 an

**Accès :**

**En formation initiale :**

- Étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine ou en pharmacie.

**En formation continue**

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou hors Union Européenne,  
- Docteurs en pharmacie titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, ou hors Union Européenne exerçant la Biologie.

**Critères de sélection :**

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

**Objectifs pédagogiques :**

Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences médicales fondamentales et cliniques pour développer une approche centrée sur la personne victime d'une Infection Ostéo Articulaires Complexe (IOAc).

Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, relationnelles, éthiques:

- pour assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie,
- pour avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou structures qui accueillent les personnes victimes d'IOAc, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau,
- pour promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine des IOAc.

**Organisation – dates et lieux :**

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

**Contrôle des connaissances – Evaluation :**

MODALITES d'EVALUATION du DIU
Examen final ECRIT
Mémoire de fin de DIU
Validation de stage

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du DIU

**Montant des inscriptions en formation initiale par an :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

**Montant des inscriptions en formation continue par an :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel  
+ Frais pédagogiques de 700 euros

**Renseignements :**

Hôpital Purpan – Service des Maladies Infectieuses et Tropicales  
330 avenue de Grande Bretagne – 31059 Toulouse  
Tél : 05 61 77 20 49 - Fax : 05 61 77 22 45 - E-mail : [smit.sec.univ@chu-toulouse.fr](mailto:smit.sec.univ@chu-toulouse.fr)